

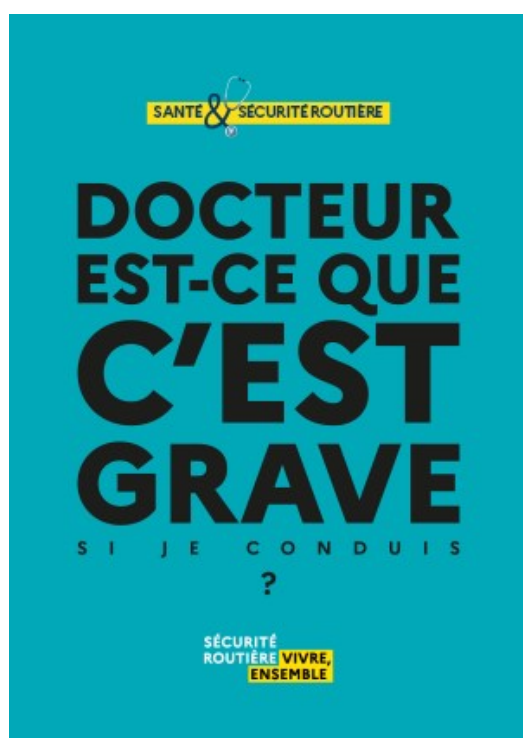


L'INFOLETTRE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

N°4 - Avril 2023

LE MESSAGE DE PRÉVENTION DU MOIS

Santé et conduite : posez-vous les bonnes questions



Si vous....

- êtes gêné pour effectuer certains mouvements ou ressentez des douleurs importantes ;
- avez été opéré et/ou hospitalisé ;
- prenez un somnifère, un anxiolytique, un antidouleur... ou un médicament présentant un risque pour la conduite, signalé par un pictogramme rouge figurant sur la boîte ;
- voyez mal, de jour ou de nuit, ou vos yeux sont très sensibles à la luminosité ;
- êtes souvent fatigué, dormez mal, êtes irritable, avez du mal à vous concentrer ;
- avez des malaises, des vertiges, des syncopes ;

... **parlez-en en toute confiance à votre médecin**, votre état de santé ou votre traitement peuvent avoir un impact sur votre capacité à conduire. Il saura vous conseiller dans le strict respect du secret médical.

LE BAROMÈTRE DE L'ACCIDENTALITÉ – MARS 2023

Les chiffres du mois

	Mars		
	2022	2023	Écart
Accidents corporels	62	63	2,00 %
Tués	8	3	-63,00 %
Blessés	63	75	19,00 %
dont Blessés hospitalisés	16	22	38,00 %

Le niveau 1

La prise du médicament ne remet généralement pas en cause la conduite de véhicules, mais nécessite que vous soyez informé avant de prendre le volant et que vous restiez vigilant quant à une manifestation éventuelle des effets signalés dans la notice.



Le niveau 2

La prise du médicament peut remettre en cause votre capacité à conduire. Il est nécessaire de demander l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.



Le niveau 3

La prise du médicament rend la conduite dangereuse. Avant de recommencer à conduire, demandez l'avis de votre médecin. S'il s'agit d'un médicament sans prescription médicale, demandez l'avis de votre pharmacien.



INITIATIVES

JOURNÉE DE SENSIBILISATION DESTINÉE AUX FEMMES CONDUCTRICES DE 2 ROUES MOTORISÉS

À La Réunion de plus en plus de femmes roulent en deux-roues.

Dans la continuité de la journée internationale des droits des femmes, une journée sécurité routière a été organisée le 11 mars par la Police nationale, dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR).

Même si les femmes sont beaucoup moins en cause que les hommes dans les accidents de la route, cette journée a permis dans une ambiance conviviale de travailler les bons gestes à moto et ainsi réduire le risque d'accidents.

Mme Parvine Lacombe, directrice de cabinet du préfet, est allée à la rencontre de conductrices de deux-roues venues pour cette sensibilisation.



(Crédit photo Police Nationale)

